

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS**Championnat Quadrettes D2****Saison : 2024/2025****Article 1 : DÉROULEMENT**

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

Le championnat se déroule en 1 phase : Finale directe en 3 séances

Le samedi 19 octobre 2024 à 13h30 et à 20h45

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

Le dimanche 20 octobre 2024 à 13h30

Au Tarot Club Orsay

Salle Tati – Allée de la Bouvêche

14^{bis}, rue Saint Laurent

91400 - ORSAY

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81 (comité Ile de France), à l'exception des joueurs classés 1^{ère} série nationale, pique et cœur.

L'indice de valeur d'un joueur est déterminé par son classement national 2024.

1^{ère} Carreau	56	3^{ème} Série	6
1^{ère} Trèfle	45	4^{ème} Pique	5
2^{ème} Pique	14	4^{ème} Cœur	5
2^{ème} Cœur	11	4^{ème} Carreau	4
2^{ème} Carreau	8	4^{ème} trèfle	4
2^{ème} Trèfle	7	NC :	4

Nous devons tenir compte des exceptions suivantes :

Ex 1 ^{ère} série nationale	Assimilé 1 ^{ère} cœur 10 ans
Ex-champion de France Open,	1 ^{ère} série, TD1,
QD1 ou vainqueur de la CDF	Assimilé 1 ^{ère} trèfle 10 ans
Ex 1 ^{ère} série pique et cœur	Assimilé 2 ^{ème} carreau 5 ans puis 2 ^{ème} trèfle 5 ans
Ex 1 ^{ère} série carreau	Assimilé 2 ^{ème} trèfle 10 ans
Ex 1 ^{ère} série trèfle	Assimilé 2 ^{ème} trèfle 5 ans

Tous les joueurs ayant été classés en 1^{ère} ou 2^{ème} série ne pourront redescendre en dessous de 3^{ème} trèfle.

Pour jouer en QD2, l'indice de valeur d'une quadrette doit être inférieur à 73.

Un joueur qualifié en QD1 perd cette qualification s'il participe à la QD2.

Un joueur remplaçant en QD1 perd ce statut de remplaçant s'il se qualifie en QD2.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque quadrette devra s'inscrire avant le 18 octobre 2024 de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefranceetarot.fr ou auprès du directeur d'épreuve : **François LAROCHE**

- Soit par mail à : f.laroche3@gmail.com
- Soit par téléphone au : [06.41.20.48.68](tel:06.41.20.48.68)

Participation : **10 € par joueur et par séance.**
5 € par séance pour les joueurs des quadrettes indicés en D3, pour les juniors, les espoirs et les étudiants.

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, les **3 premières quadrettes** seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du 14 au 16 février 2025 à Vichy (03).

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles articles **1 – 12 – 14**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves articles **20 à 40 bis**

Fascicule 5 Quadrettes :

- Chapitre 1 : Règlement officiel
- Chapitre 3 : (sections 1 et 2) : Règlement des compétitions articles **1 à 12**

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

- 1^{ère} séance : Mise en place équilibrée par le programme Extar
- 2^{ème} séance : Serpentin suivant le classement de la 1^{ère} séance
- 3^{ème} séance : Serpentin suivant le classement après 2 séances.

Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP

✚ **Indice des PCN : 1,8**

✚ **PP : 13 / 10 / 8 / 7 / 5 / 4 / 3 / 3 / 2 / 2 / 1 / 1**

Le tiers du nombre de quadrettes ayant participé à la 1^{ère} séance peut acquérir des PP.

✚ **Coefficient de séance :**

Le coefficient de la 1^{ère} séance étant égal à 1, le coefficient de la séance suivante :

✚ N'est pas majoré s'il n'y a pas de quadrette éliminée.

✚ Est majoré de 0,05 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 0% et 20%.

✚ Est majoré de 0,10 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 20% et 42%.

✚ Est majoré de 0,15 si le pourcentage de quadrettes éliminées est supérieur à 42%.

Article 7 : MESURES LIÉES AUX QUADRETTES

Le système de signalisation, clair et précis, de chaque quadrette sera remis à l'arbitre sous enveloppe cachetée avant le début de l'épreuve.

Article 8 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le Directeur d'épreuve, le Président de zone, la CCR et l'Arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 9 : RESPECT

Accès aux salles : accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

Mesures sanitaires : Les contraintes sanitaires en vigueur le jour du tournoi s'imposeront (pass sanitaire – port du masque – gestes barrières – gel ...)

Le Directeur d'épreuve

La Présidente de la C.C. R

Le Président de zone

François LAROCHE

Lydia JANNEAU

Stéphane MIONNET